

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2019

Convocation du 25 mars 2019
Affichée le 25 mars 2019

Sous la présidence de M. Patrice WEISS, le Maire

Conseillers présents : BRUCKER Jean, FRITZ Michèle, KLEIN Marcel, KLEINCLAUSS Joseph, MEYER Bruno, WEISS Bernard, MARTZLOFF Christian, CRIQUI Marc.

Conseillers absents excusés : VETTER Bernard (a donné procuration à BRUCKER Jean), GAILLARD Stéphane (a donné procuration à KLEIN Marcel), BECK Isabelle, ARON Estelle.

Conseillers absents : GUERRIER Catherine,

M. Bruno MEYER est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2019 a été adopté à l'unanimité.

1. Budget primitif 2019 du budget principal de la commune

M. le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour l'établissement du budget primitif de la commune pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité,

- Le budget principal s'élevant en dépenses et recettes d'investissement à **767.299** euros et en dépenses et recettes de fonctionnement à **704.596** euros.
- La note de synthèse annexée à la présente délibération.

2. Approbation du compte de gestion 2018 : budget assainissement

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion 2018 du budget assainissement, dressé par le Receveur, vu et vérifié par le comptable centralisateur et visé et certifié par l'ordonnateur, déclare, à l'unanimité jvh, qu'il n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

3. Eglise : travaux sur le clocher

M. le Maire indique au Conseil Municipal, que, suite aux vents violents, des ardoises sont tombées du clocher de l'église. Il y a lieu de procéder à la réparation au moyen d'une grande nacelle.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assureur de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de confier à l'entreprise GIESSLER de SAVERNE les travaux de réparations de la toiture du clocher pour un montant de 2.745 € HT.
- Autorise le Maire à signer tout document pour la réalisation des travaux et le règlement du sinistre auprès de la CIADE, assureur de la commune.

Les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2019 à l'article 615221

4. Vente de reliquats de chantier

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux travaux d'extension du cimetière, divers reliquats de chantier (anciens pavés, bordurettes, pierre en grès, etc...) sont entreposés le long de l'église et disponibles pour un éventuel acquéreur, à l'exception des 3 anciens abreuvoirs. A défaut, ils seront mis en décharge.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la mise en vente de ces reliquats au plus offrant qui devra débarrasser l'ensemble des reliquats et éventuels gravats pour rendre la place propre.
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Ettendorf le 1^{er} avril 2019
Le Maire, Patrice WEISS